

ELECTION DES DELEGUES (PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCES) REPRESENTANTS LES CLUBS AUX ASSEMBLEES FEDERALES

APPEL A CANDIDATURE

L'élection Élection des délégués (par tranche de 50 000 licences) représentant les clubs aux Assemblées Fédérales aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2026.

Trois postes (titulaire + suppléant) sont ouverts pour la Ligue de Bretagne de Football.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 11 août 2026 au 24 septembre 2026, à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : elections@footbretagne.fff.fr.

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 6, 10 et 11 des [Statuts de la F.F.F.](#),
- Toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- L'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant :
[« Déclaration de Candidature »](#)

